

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DU CADRE DE VIE ET DE LA CITOYENNETÉ  
BUREAU DE L'URBANISME ET DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE

-----

Arrêté prononçant l'inscription sur l'inventaire  
supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU :

la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques et notamment son article 24 bis ;

le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 modifié pris pour l'application de la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

l'avis du 21 novembre 2002 de la Commission Départementale des Objets Mobiliers (C.D.O.M.) ;

l'arrêté préfectoral n° 02-10-332 du 25 avril 2002 portant délégation de signature ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais :

**ARRETE :**

ARTICLE 1<sup>er</sup>.- Les objets mobiliers suivants, soit meubles proprement dits, soit immeubles par destination, appartenant aux communes, aux établissements publics ou aux associations cultuelles sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés :

## ARRONDISSEMENT D'ARRAS

### NEUVILLE-SAINT-VAAST. Eglise Saint-Laurent.

- Maître-autel, tabernacle et groupe sculpté représentant *La Résurrection de Lazare*. Pierre, mosaïque, bronze et marbre (autel) ; plâtre enduit (groupe). Autel par Paul Graf, 1925 ; groupe par Jules Déchin. L. table d'autel 2,70 m ; L. groupe 2,15 m.

Choeur.

Remarque : le maître-autel forme monument aux morts.

- Saint Vaast. Statue. Pierre. 1926, par Jules Déchin. H 2,05 m. Choeur, côté sud.

- Baptême de Clovis. Bas-relief- Bronze. 1926, par Jules Déchin. H. 0,49 m ; L. 0,74 m. Choeur, intégré dans le piédestal de la statue de saint Vaast.

### SAINT-POL. Eglise Saint-Paul

Complément aux arrêtés préfectoraux des 26 octobre 1993 et 26 novembre 2001.

- Vestiges du mobilier de l'ancienne église : groupe de trois stalles et deux éléments de lambris d'appui. Chêne (lambris). XVIIIe siècle. H. stalles 1,02 m ; L. groupe de stalles 2,05 m ; L. des lambris 2,05 m ; H. lambris 1,02 m Sous-sol de l'église.

## ARRONDISSEMENT DE BETHUNE

### AUCHEL. Eglise Saint-Martin.

Complément à l'arrêté préfectoral du 20 juillet 1972

- Crucifixion. Tableau. Huile sur toile. XVIIe siècle ? Copie d'après Van Dyck (musée du Louvre). Provient de l'église de Rimbart-lès-Auchel. H. 2,60 m environ ; L. 2,20 m environ. Rez-de-chaussée du clocher, mur ouest, fixé par des pattes de scellement.

- Vierge à l'Enfant. Tableau mémorial de la Grande Guerre. Huile sur toile. 1935, peint par Ludovic François. Provient de la chapelle Saint-Pierre. H. 1,92 m ; L. 1,36 m. Nef, accroché au mur ouest du bas-côté nord.

- Marguerite-Marie Alacoque. Statue. Bois sculpté, polychromie décapée. XIXe siècle. H. 1,80 m environ. Nef, bas-côté nord, mur nord, dans une niche.

- Notre-Dame des Mines. Statue de procession. Terre cuite (?) enduite. H. sans le socle : 1,20 m. Vers 1945. Nef, bas-côté nord, mur nord, sur un piédestal.

### BUSNES. Eglise Saint-Paul.

Complément à l'arrêté préfectoral du 6 janvier 1982.

- Banc de communion. Chêne sculpté. XVIIe siècle. L. 4,50 m. Déposé et présenté contre le mur nord du transept nord.

LESTREM. Eglise Saint-Amé.

Complément aux arrêtés préfectoraux des 14 mars 1978, 25 avril 1979 et 25 novembre 1985.

- Vierge à l'Enfant. Statue. Pierre. 1928, par Henri Bouchard. H. 1,45 m. Nef, angle sud-ouest, dans une réserve.

**ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL**

HESMOND. Eglise Saint-Germain.

- Le Bon Pasteur. Tableau. Huile sur toile. Première moitié du XIXe siècle. H. 2,50 m environ ; L. 1,40 m environ. Nef, accroché au mur ouest.

**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**

AIRE-SUR-LA-LYS. Collégiale Saint-Pierre.

Complément aux arrêtés préfectoraux des 2 octobre 1979, 23 juin 1981, 17 mai 1995 et 3 février 1997.

- Devant de l'ancien maître-autel. Marbre blanc. XVIIIe siècle. L. 2 m environ ; H. 0,69 m. Entreposé dans la chapelle latérale sud du choeur.

- *Charlemagne rend visite à sainte Isbergue ; Sainte Isbergue reçoit de saint Venant le conseil de se consacrer à Dieu.* Deux tableaux. Huile sur toile. XIXe siècle, peint par Charles Demory (1833-1895). H. 1,80 m environ ; L. 1,80 m et 2,50 m environ. Transept nord, accrochés en hauteur.

- *Marie et Joseph ; Fuite en Egypte ; Présentation au temple.* Tableau. Huile sur toile. XIXe siècle, peint par Charles Demory. H. 2,30 m environ ; L. 0,70 m environ. Transept sud, mur sud.

- *Prêtre donnant l'Eucharistie à un mourant en présence des confrères du Saint-Viatique.* Tableau. Huile sur toile. Vers 1820-1930 ? H. 2,50 m environ ; L. 1,80 m environ. Chapelle du Saint-Viatique, dans le retable.

- Christ en croix Statue et croix. Bois sculpté, peint en gris (statue), verni (croix). 1887, offert souvenir de Mgr Scott, par le curé Debras, son successeur. H. 2 m environ. Nef, chapelle nord-ouest (ancienne salle du chapitre).

- Grille de la chapelle des fonts baptismaux. fer forgé peint en noir et rehaussé d'or. Début du XIXe siècle. H. 4 m environ ; L. 5 m environ. Nef, chapelle latérale nord.

- Baldaquin des fonts baptismaux. Bois peint et rehaussé d'or. XIXe siècle. H. 8 m environ ; L. 4 m environ. Nef, chapelle des fonts baptismaux.

- Deux bénitiers. Marbre brun. XVIIIe siècle ? L. 0,57 m ; H. 0,22 m. Nef, scellés aux deux premiers piliers nord et sud.

AIRE-SUR-LA-LYS. Presbytère.

Complément à l'arrêté du 7 janvier 1981.

- Saint Jacques le Majeur. Statuette. Fin du XVe siècle ? H. 0,47 m. Dans la salle à manger.
- Calice. Argent. Paris, entre 1798 et 1809. H. 0,27 m ; diamètre du pied 0,132 m. Coffre-fort.

TOURNEHEM. Eglise Saint-Médard.

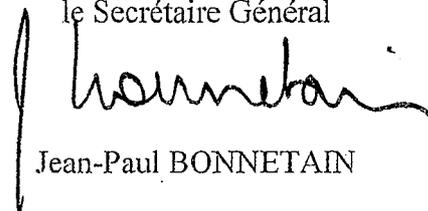
- Boiseries de la nef : lambris des bas-côtés et boiseries habillant les 8 piliers (le portail ouest et le tambour de la porte latérale nord sont classés parmi les monuments historiques par arrêté du 31 mars 1971). Chêne menuisé et sculpté. XVIIIe siècle (lambris), XIXe siècle (habillage des piliers). H. 2,25 m (lambris) ; 4 m (habillage des piliers). Nef.
- Grille et porte de la chapelle des fonts baptismaux. Bois menuisé et tourné. XIXe siècle. H. 1,38 m L. 3,30 m. Nef, angle nord-ouest.
- Deux lutrins mobiles. Chêne menuisé, axe en fer forgé. XVIIIe siècle ? H. 0,35 m ; L. 0,55 m. Choeur, fixés sur le prie-Dieu supérieur de chaque groupe de stalles.
- Fonts baptismaux. Marbre gris. XVIIe ou XIXe siècle ? H. 1,20 m ; diamètre de la cuve 0,55 m. Nef, angle nord-ouest.
- L'Assomption. Tableau. Huile sur toile. XVIIIe siècle ? H. 1,50 m environ ; L. 1,10 m environ. Nef, retable latéral nord.
- Saint Médard ? Tableau. Huile sur toile. XVIIIe siècle ? H. 1,70 m environ ; L. 1,40 m environ. Nef, retable latéral sud.
- Vierge à l'Enfant. Statue. Bois sculpté et polychromé. XVIe siècle ? H. 0,60 m environ. Nef, dans la niche supérieure du retable latéral nord.
- L'éducation de la Vierge. Groupe sculpté. Bois polychromé. XVIIe siècle ? H. 0,60 m environ. Nef, dans la niche supérieure du retable latéral sud.
- Christ en croix. Bois sculpté et polychromé. XVIIIe siècle ? H. 1 m environ. Nef, fixé au mur nord, face à la chaire.
- Croix d'autel. Bois menuisé et sculpté, peint en noir et doré. XVIIIe siècle ou début du XIXe siècle. H. 0,90 m. Choeur, dans l'exposition du maître-autel.
- Tasse à quêter. Argent repoussé. XVIIe siècle. Diamètre 0,85 m. Sacristie. Inscription : "Donné à la Ste Vierge de Tournehem par Mme Isbergue Vogue l'année 1775".
- Epitaphe de Jean-Baptiste Benoist, curé de Tournehem, mort le 8 juillet 1742. Dalle de marbre blanc, encadrée de marbre brun. XVIIIe siècle. Losange de 0,70 m de côté. Nef, bas-côté sud, dans le dallage devant l'autel.

ARTICLE 2. – les propriétaires, gestionnaires, détenteurs, affectataires et dépositaires de ces objets sont tenus, sauf en cas de péril, de ne procéder à aucun transfert d'un lieu dans un autre sans avoir informé, un mois à l'avance, l'administration de leur intention et de ne procéder à aucune cession à titre gratuit ou onéreux, modification, réparation ou restauration de ces objets, sans avoir informé, deux mois à l'avance, l'administration de leur intention.

ARTICLE 3. – M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art du Pas-de-Calais et MM. les Maires des communes susvisées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le 04 DEC 2002

Pour le Préfet,  
le Secrétaire Général

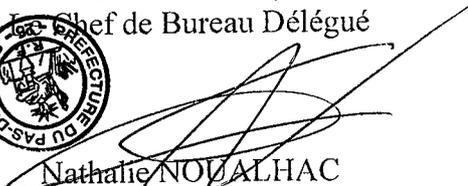
  
Jean-Paul BONNETAIN

POUR AMPLIATION

Pour le Préfet,

Le Chef de Bureau Délégué



  
Nathalie NOUALHAC